



LABORANTIN D'ANALYSES MEDICALES

ROME : J1302

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible avec un diplôme de niveau 5.

Le certificat de capacité de prélèvement est obligatoire pour effectuer les prélèvements sanguins.

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

- Réceptionner et contrôler le prélèvement biologique et consigner la date, l'heure de prélèvement, les coordonnées du patient
- Préparer les analyseurs, les réactifs et l'échantillon biologique selon le type d'analyse
- Procéder au traitement de l'échantillon par centrifugation, dilution, chauffage, etc.
- Surveiller le déroulement de l'analyse et consigner les données
- Comparer les résultats de l'analyse aux résultats antérieurs et établir le compte rendu
- Suivre l'état des stocks de produits, établir les commandes de réapprovisionnement et effectuer le rangement des produits selon leur date de validité, leurs conditions de conservation
- Vérifier le fonctionnement des analyseurs, actualiser le registre de maintenance et informer en cas de dysfonctionnement
- Désinfecter, décontaminer, ranger le poste de travail et le matériel
- Procéder à l'évacuation, à la destruction des déchets

2.1.2. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- Réaliser des prélèvements biologiques spécifiques

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Balances, centrifugeuses, automates, spectrophotomètres, autoclaves, bain-marie, etc.
- Microscopes, loupe binoculaire
- Appareils à UV, compteur Geiger
- Chambres froides
- Téléphone, ordinateur

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Manipulation de produits à risque (agents infectieux, ...)
- Fatigue visuelle
- Contraintes posturales avec sollicitations du rachis et des membres supérieurs
- Station debout ou assise avec position penchée en avant
- Manutention du matériel (précision des gestes)
- Port d'équipements de protection (blouse, masque, gants, ...)

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Relation avec différents intervenants (biologistes, personnel médical, soignants, chercheurs, ...) et parfois avec les patients
- Horaires fractionnés : fins de semaine, jours fériés, nuit
- Astreintes ou gardes en milieu hospitalier

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante	Compatible avec aménagement
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Compatible avec aménagement
Psychique	Compatible avec aménagement
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible